

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 28 Juillet 2014**Délibération n° 2014/081**

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
52	43

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire (GREZET-CAVAGNAN), sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

DATE DE LA CONVOCATION
15/07/2014

Secrétaire de séance : M. ALBERTI Éric

Présents : GIRARDI Raymond, ALBERTI Éric, BALAGUER José, BERNADET Nicole, ADAM Jean pierre (suppléant), BEZOS Jean-Marie, BOLDINI Jean-Baptiste, CRAGNOLINI Isabelle (suppléante), CAMAROQUE Jean-Noël, CASTAGNET Jean-Pierre, CHOPIS Josiane, CLAVERIE Alain, COLMAGRO Chrystel, CUCCHI Pascal, DA ROS Francis, DACHY Marie-Françoise, DARROUMAN Michel, DAUDE-LAGRAVE Bernard, DELORME Edouard, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUPOUY Serge, FAURICHON DE LA BARDONNIE Joël, FAUX Serge, FONTANILLES Daniel, GALICHON Bruno, GALLY Claude, GRANGE Pierre, GUENIN Jean-Claude, LAINARD Rose-Marie, LE ROY Brigitte, LOUVANCOUR Bernard, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, PARAILLOUX Serge, PEBEREAU Bruno, POLETTI Monique, PONTTHOREAU Michel, RODIER Georges, ROMAN Dominique, RUAULT Philippe, THOLLON POMMEROL François, VERLINDEN Jacques

Excusés : BERNADET Jean-Louis, BINET Claude, BORDES Francis, CARLES Marie-Françoise, CASTAGNET Joëlle, DA COSTA-FREITAS Valérie, DUSTRIT Marie-Thérèse, FRAUCIEL Elisabeth, LAMBROT Renaud, MULOT Daniel, PAUL Rémy,

081/2014 : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Modification statutaire

Suite à une réunion entre les services de l'Etat et le bureau communautaire, M. le Président propose de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après avoir ouï l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil communautaire par 42 voix pour et 1 voix contre,

Vu l'arrêté préfectoral n° 96 – 3410 du 27 décembre 1996 modifié portant création de la communauté de communes des coteaux et landes de Gascogne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et L 5211 - 20,

MODIFIE les statuts de la communauté de communes en dotant le groupe de compétences obligatoires « Aménagement de l'espace » d'une compétence supplémentaire intitulée : « Elaboration, approbation, modification et révision d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'intégralité du territoire »,

SOLLICITE les communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette modification statutaire,

PRECISE que sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,

PRECISE que les autres articles des statuts demeurent inchangés,

DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 07 08 2014

Le Président,

Raymond GIRARDI

